

Aide à la mise en place de services d'aide à domicile

Objectif de l'aide	Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et leur permettre de s'équiper en conséquence.
Public	Habitants de Beaucouzé âgés de plus de 65 ans Habitants de Beaucouzé en situation de handicap Habitants de Beaucouzé sortant de l'hospitalisation, en convalescence.
Forme de l'aide	Aide financière pour la mise en place d'un service à domicile par une structure agréée « service à la personne » (téléassistance, portage des repas, aide ménagère,....)
Conditions de ressources	Avoir un Revenu Fiscal de Référence \leq à 10 000 € pour une personne seule et \leq à 18 000 euros pour un couple.
Procédure de demande	La demande est à faire auprès du CCAS après sollicitation des caisses de retraite et de Département Etude de la situation lors d'un rendez-vous à l'aide des documents demandés. La demande est à renouveler par le bénéficiaire.
Montant	Dans la limite de 200€ par an par personne.
Mise en œuvre de l'aide	L'aide est versée au bénéficiaire en fin d'année civile sur justificatif des factures acquittées.